

Avant-projet de loi vaudoise sur l'énergie

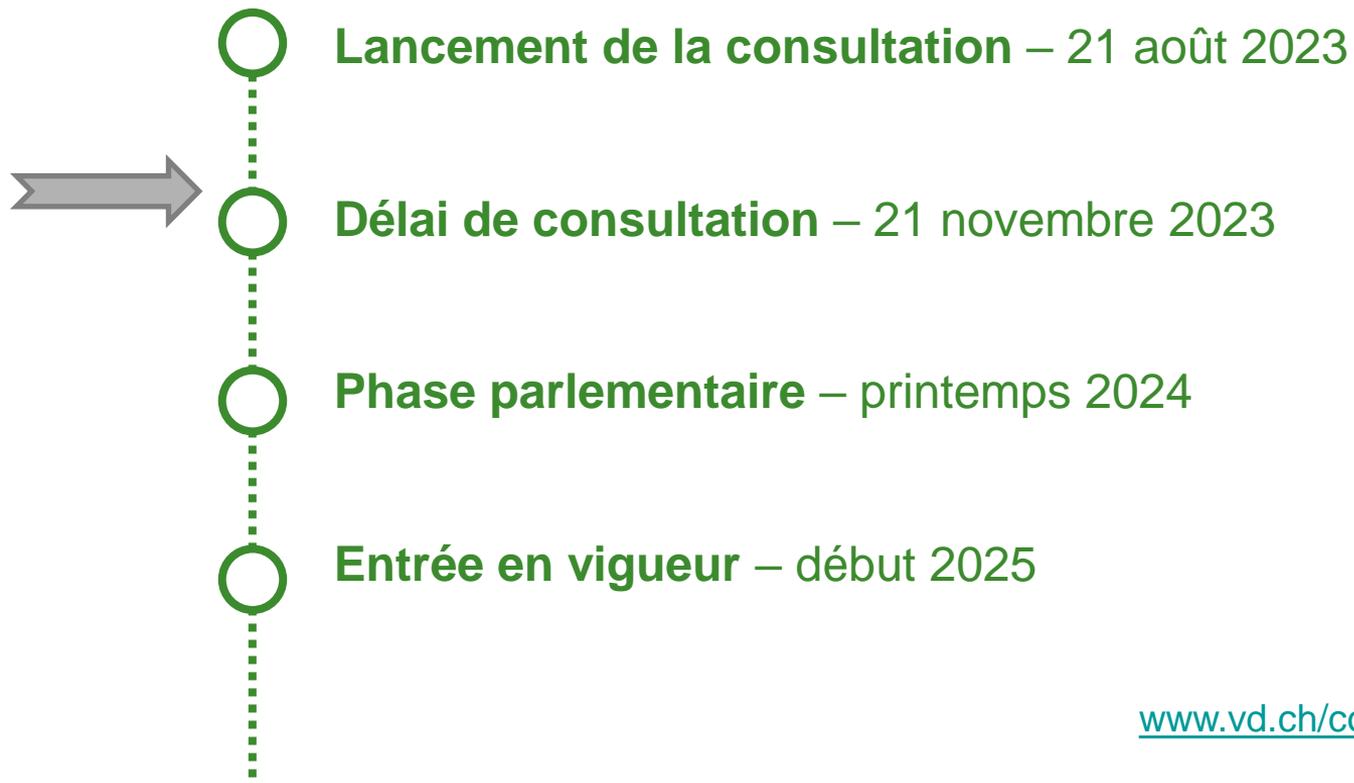
Forum InnoClimat 2023

 Montreux, le 10 novembre 2023

Vassilis Venizelos
Conseiller d'Etat, Canton de Vaud



Une loi au stade d'avant-projet



Pourquoi une nouvelle loi sur l'énergie?



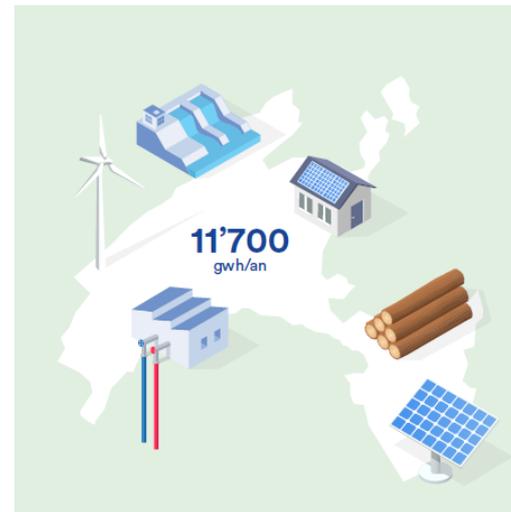
Sécuriser l'approvisionnement

- Le canton importe 84% de son énergie



Actionner un levier majeur pour le climat

- Bâtiment: moitié du fossile consommé dans le canton
- 1 bâtiment sur 4 est une «passoire énergétique»



Miser sur les ressources locales

- Potentiel VD important
- Presque 100% des besoins en chaleur et en électricité d'ici 25 ans

Une loi qui a les moyens de ses ambitions

Trois axes de la politique énergétique

- ✓ Sobriété
- ✓ Efficacité
- ✓ Développement des énergies renouvelables locales

Des moyens à la hauteur des enjeux

- Nouveaux instruments légaux
- Echéances
- Intensification des programmes de subventions
- Régime de dérogations
- Accompagnement (guichet unique, simplification administrative formation, etc.)

Mesures phares



1. Assainissement des bâtiments énergivores

Augmenter le taux de rénovation des bâtiments, en priorité les « passoires énergétiques » d'ici 2040, soit un quart des bâtiments vaudois (~40'000 bâtiments).



G → **D** 10 ans
F → **D** 15 ans



2. Chauffage zéro carbone

Remplacer les chauffages fossiles en fin de vie d'ici 2040, responsables de 38% des émissions de GES territoriales (67% des bâtiments vaudois).

Mesures phares



3. Un canton pionnier de l'énergie solaire

Assurer une couverture maximale des toitures par des panneaux photovoltaïques sur les nouvelles constructions et en cas de rénovation d'ici 2040.



4. Lutte contre le gaspillage d'énergie

Mieux isoler les bâtiments, limiter l'éclairage public et commercial, mettre en œuvre des programmes de sensibilisation à la sobriété énergétique et de soutien à l'efficacité énergétique.

Mesures phares



5. Priorité aux énergies locales

Accélérer l'exploitation de l'important potentiel énergétique vaudois (solaire, géothermie) en priorisant l'usage des énergies disponibles localement.



6. Exemplarité des collectivités publiques

Doter l'Etat, les communes et les institutions publiques des outils nécessaires à l'atteinte du zéro carbone en matière d'énergie.

Un Etat facilitateur

Subventions

- Paquet d'aides financières à hauteur de 120 millions par année (+ 46 mios)
 - ✓ Programme Bâtiments
 - ✓ Développement des énergies renouvelables, audits énergétiques pour les entreprises, accompagnement
 - ✓ Aides pour les communes

Régimes de dérogations et facilitations

- Prise en compte de la proportionnalité des coûts et des situations financières, ainsi que des contraintes techniques ou patrimoniales
- Programmes d'accompagnement (AMO, guichet unique)
- Simplification des procédures

Une opportunité pour le canton

- ✓ Bénéfices environnementaux, sociaux et économiques
- ✓ Qualité de vie
- ✓ Valorisation des filières locales et création d'emplois
- ✓ Stabilisation des prix de l'énergie
- ✓ Limitation du risque de pénuries
- ✓ Résilience et attractivité économique sur le long-terme



La transition est déjà en route

- ❑ 22% de croissance du solaire en 2022
- ❑ 4 à 6 parcs éoliens attendus pour 2035
- ❑ Environ 30 projets de CAD attendus pour 2040
- ❑ Programme Bâtiments 2022: 50 millions attribués, 1000 rénovations, 1500 changements de chauffage
- ❑ Programme de sensibilisation éco-logement: plus de 12'000 ménages accompagnés depuis 2022

Merci de votre attention

